



AVIS DE RECRUTEMENT

L'Autorité Nationale de l'Aviation Civile (ANAC), organe de réglementation de contrôle de sûreté et de sécurité du transport aérien, recrute :

UN AGENT CHARGE DE LA NAVIGABILITE DES AERONEFS

Niveau : BAC+ 2/4

Lien hiérarchique :

Placé sous l'autorité du Chef de service matériel volant (SIMV) à la Direction de la Sécurité des Vols.

PROFIL :

Les candidats doivent être de nationalité ivoirienne et devront remplir au moins les critères de qualité, de compétence, et d'expériences telles qu'énumérées ci-dessous :

- Etre titulaire d'un diplôme de Technicien Supérieur en maintenance ou d'ingénieur en maintenance d'aéronefs ;
- Avoir au moins dix (10) années d'expérience dans le domaine de la maintenance des aéronefs dont cinq (05) dans le domaine de la maintenance en ligne ou en assistance en escale ;
- Avoir été un technicien de maintenance d'aéronefs en production ;
- Disposer de qualifications avions et avoir travaillé sur les aéronefs de type Airbus, Boeing ou Bombardier serait très souhaitable ;
- Avoir occupé un poste de responsabilité dans l'encadrement, dans le domaine de la maintenance d'aéronefs ;
- Avoir été technicien de maintenance en ligne
- Avoir une bonne connaissance de la réglementation aéronautique ;
- Avoir une connaissance de la gestion administrative des dossiers ;
- Avoir une bonne connaissance du SGS/SMS ;
- Avoir une bonne capacité rédactionnelle ;
- Avoir une bonne maîtrise des logiciels de bureautique et de présentation ;
- Avoir une bonne pratique du français ;
- Avoir bonne connaissance de l'anglais, la connaissance d'autres langues serait un atout ;
- Etre âgé au plus de 45 ans .

Missions:

Vos principales missions consisteront à :

- participer à la certification et à la supervision continue des organismes de maintenances des aéronefs et des systèmes d'entretien des exploitants aériens ;
- participer à la certification et à la supervision continue des organismes d'assistance en escale ;
 - participer aux inspections des aéronefs pour la délivrance et le renouvellement de certificat de navigabilité ;
- Participer aux inspections des escales des compagnies aériennes ;
- participer à l'élaboration de la réglementation aéronautique ;
- participer à la délivrance des licences de techniciens de maintenance aéronefs.

Possibilité d'intégrer le corps des inspecteurs de l'Aviation Civile aux termes de formations dispensées en interne et à l'extérieur.

Rémunération statutaire-avantages

Votre rémunération sera conforme à la grille salariale de l'ANAC et vous bénéficierez de diverses prestations sociales.

Date d'entrée en fonction : lundi 2 octobre 2017

Validité de l'offre : CV et lettre de motivation à déposer au Bureau courrier de l'ANAC du lundi 24 juillet au mardi 08 août 2017 à 16 heures.